

Image not found or type unknown



Mise sous tutelle ou curatelle

Par **Iola**, le **13/05/2009** à **12:26**

Bonjour,rrnrnPour compléter votre réponse, mes parents vivent au Portugal et ont leurs comptes au Portugal, mais ils possèdent toujours des comptes bancaires en France, un compte joint où est versé la retraite compl. de mon père et un compte au nom de ma mère où est versé sa pension mini vieillesse.rnrndonc dans ce cas, mon frère peut-il obtenir une curatelle ou une tutelle les revenus provenant de la France ? rnrnD'autre part, mon père étant atteint d'un cancer en phase terminale et ma mère étant âgée, peut-il invoquée des circonstances légitimes.rnrnMa demande est compliquée, mais le problème l'est malheureusement tout autant.rnrnMerci.